L'AMNISTIE

Paris, 15 novembre. — Le conseil général de la Seine, qui a ouvert cet après-midi sa session ordinaire, a émis une motion invitant le Parlement à accorder l'amnistie générale aux délits politiques pour crimes politiques ou faits de grève.

Paris, 15 novembre. — Ce soir a été placardé dans Paris par les soins du comité central pour l'amnistie générale, une affiche dans laquelle on demande au pouvoir législatif l'amnistie pleine et entière pour faits politiques, faits de grève et faits connexes, qualifiés de délit commun.

Parmi les membres de la commission existante, on relève le nom de M. Humbert, de Lille (?!)

LES ELECTIONS SÉNATORIALES

Paris, 15 nov. — Le Sénat n'est rempli dans la salle, d'ici les élections, que par ceux qui comptent le renouveler. Les ministres MM. Tirard et Goblet, les directeurs sénateurs vont être convoqués pour remplacer ces deux sénateurs à la même époque que les renouvellement triennal, c'est-à-dire pour le 7 janvier prochain.

Les délégués municipaux seront élus le 3 décembre.

Les décrets paraîtront demain.

On sait que M. Gobiet laisse un siège de sénateur vacant dans le Gers par suite de son élection comme député, et que le siège immobile qu'occupait M. Tirard s'est attribué au département de Seine-et-Marne.

Par suite, il y aura à élire 96 sénateurs le 7 janvier prochain.

AU DAHOMEY

Soumission de Béhanzin

Paris, 15 novembre. — L'agence Havas a reçu de son correspondant de Cotonou la dépêche suivante :

Cotonou, 14 novembre. — Le roi Béhanzin a remis au général Dodds 450 fusils et 4 canons.

Au ministère de la marine, on n'a pas encore reçu de dépêche du Dahomey sur ces événements.

LA TENTATIVE D'ASSASSINAT

contre le ministre de Serbie

Paris, 15 novembre. — Les nouvelles de la santé de M. Georgiewitch sont plus rassurantes. Son état s'était hier plus sérieusement aggravé et le docteur attaché à la légation serbe, et qui ne quitte pas son chevet, redoutait une hémorrhagie interne. C'était aussi l'avis du docteur Darsée, qui se gare plus particulièrement le blessé.

M. Georgiewitch était très abattu. Il ne pouvait prendre aucune nourriture, et c'est avec beaucoup de peine qu'on pouvait lui faire absorber quelques cuillerées d'un liquide tonifiant.

Aujourd'hui, il va un peu mieux. Le roi Milan a rendu ce matin visite au malade.

Hier, M. Rosée a interrogé de nouveau Léontine Gabucci et déclaré qu'il ne connaissait pas ses victimes et qu'il ne l'avait jamais vu. Il en voulait, a-t-il dit, à la société, et a choisi au *monsieur* chic pour le frapper et se venger ainsi sur lui des souffrances qu'il a éprouvées.

— D'ailleurs, a-t-il dit très froidement il y a longtemps que j'avais envie de tirer un bon coup, quoi et c'est le hasard seul qui m'a empêché, la veille, d'aller chercher ma victime parmi les clients du café Marguery.

Léon Lesauber est d'une taille au-dessous de la moyenne ; il a l'air très intelligent et le teint clair. Ses cheveux châtains blonds sont ramenés sur le front et en lisse impérieusement sur sa tête ronde. Une moustache lui est ne à Manosque (Basses-Alpes).

Condamnation à mort

Melun, 15 novembre. — La Cour d'assises de Seine-et-Marne a condamné à mort le nommé Sherer, âgé de 20 ans, pour avoir assassiné la jeune femme de M. de Lavillecherve et avoir tenté d'assassiner celui-ci.

Nouvelles Étrangères

L'attentat de Barcelone

IMPORTANTE DÉCOUVERTE

Madrid, 15 novembre. — Des dépêches de Barcelone confirment la découverte du repaire principal des anarchistes.

Dans un réduit on se réunissaient les chefs de cette abominable engrenage, on a trouvé d'énormes quantités de dynamite, des amorces et tout l'outillage nécessaire pour la construction des bombes.

Soixante anarchistes ont été arrêtés hier. Parmi eux se trouvent des mécaniciens et un certain nombre d'ouvriers métallurgistes.

Affaire Bertrand-Merlin

Nous avons annoncé que Bertrand avait fait des aveux complets au juge d'instruction Berthulus, alors d'abord la nationalité du communiqué avec le dehors.

D'après les aveux de l'escroc, un plus de notaire Merlin, qui a été le matin qu'escroquerie commise au préjudice de M. Guy de Marcillac, qui est actuellement, dans une personne certif compromise dans cette affaire.

Un barbier de Câteau, M. Robert, aurait touché 10,000 francs de commission pour y prêter la main.

Au cours d'un interrogatoire qu'il a subi hier, Bertrand a déclaré avoir commis un faux pour le supplier de lui accorder sa mise en liberté provisoire.

M. Berthulus n'a pas accueilli favorablement cette requête.

Élections des délégués mineurs

Par arrêté préfectoral en date du 11 novembre, les nouvelles mineures des circonscriptions qui ne sont pas déjà convoquées pour le 26 novembre, voteront le 3 décembre pour élire des délégués mineurs.

Voici la liste des ces circonscriptions :

Mines de Carvin, circonscription des fosses 1 et 2.

Mines de Courrières : Circonscription de la fosse 2 ; circonscription de la fosse 3 ; circonscription de la fosse 4 ; circonscription des fosses 6 et 9.

Mines de Bourges : Circonscription de la fosse 2 ; circonscription de la fosse 4 ; circonscription de la fosse 6.

Mines de Hardinghem : Circonscription de la fosse 4.

Mines de Lens : Circonscription des fosses 1 et 9 ; circonscription de la fosse 4 ; circonscription de la fosse 5 ; circonscrip lons des fosses 8, 10 et 10 bis.

Mines de Marles : Circonscription de la fosse 4.

Mines de Meurchin : Circonscription des fosses 3 et 4.

Mines de Noux : Circonscription de la fosse 6.

Chronique Locale

ROUBAIX

Déclarations d'étrangers. — L'administration supérieure prend des dispositions pour faire commencer, dès le 1er décembre prochain, terme de rigueur des poursuites contre tous les étrangers qui auront négligé à cette date de faire à la mairie la déclaration de résidence prescrite par la loi du 8 août 1885.

Il est bon de rappeler à cette occasion que toute personne occupant un étranger n'ayant pas fait de déclaration est passible de peines sévères.

Bouche de pain. — Le comité à l'honneur d'informer ses généreux souscripteurs annuels qu'il fera présenter sous peu les recoltes de collation pour la saison d'hiver 1893-94. Il compte sur un vif et prompt concours pour soulager, tous se feront un devoir de donner des ordres pour le paiement afin d'éviter des doubles démarches et doubles frais.

Les recettes se feront par les soins de la Banque régionale.

Les personnes charitables qui désireraient souscrire pour cette œuvre si humanitaire et moralisatrice peuvent se faire inscrire chez : MM. H. Bulinx, président, rue de Lannoy ; Chemin, 2, ou Paul Dequatre, trésorier, rue Fosse-aux-Chênes, 18, où des listes sont déposées.

Arrestation d'une servante voleuse. — Sous ce titre nous avons annoncé hier matin l'arrestation d'une jeune servante Victorine Vallée, âgée d'environ 16 ans, originaire (Belgique) sous l'inculpation de vol au préjudice de son patron M. Fidèle Strat, épicier, rue Pierre-de-Roubaix.

Depuis une quinzaine de jours ce dernier s'aperçevait que de nombreux objets mobiliers et bijoux étaient d'après ; ces soupçons portés sur sa servante se confirmèrent quand il apprit que celle-ci devait quitter son service pour entrer chez un autre commerçant de la rue du Vieil-Abreuvoir.

Sans hésiter M. Strat déposa une plainte entre les mains de M. Vancoistenoble, commissaire de police du 3e arrondissement qui fit aussitôt rechercher la voleuse.

Celle-ci s'était déjà présentée chez M. L..., rue du Vieil-Abreuvoir, mais avait promis de revenir dans la soirée ; elle n'en eut pas le temps car l'inspecteur chargé de l'arrêter au moment où elle entrait chez sa sœur, rue d'Isly.

Pendant le trajet de cette rue au dépôt du troisième arrondissement elle essaya de faire disparaître différents objets qu'elle jeta sur le pavé.

Dans sa malle on a retrouvé deux bagues en or volées à M. Strat.

Plusieurs objets de bijoux appartenant à ses sous-locataires de M. Strat ont été retrouvés dans sa malle.

Victorine Vallée sera transférée à Lille.

A quatre heures du matin. — Hier vers quatre heures, un rattacheur issu, Emile, Lesquet, 21 ans, demeurant rue du Blanc-Seau, voulait à toute force pénétrer dans la gare.

Deux agents prévenus par le veilleur de nuit, voulurent lui faire entendre raison, toutefois ils ne durent répondre par des injures.

Il a été conduit au dépôt du premier arrondissement.

Vols de bijoux. — Un ouvrier tapissier, Georges Hermann, 23 ans, demeurant rue de Lille, pour vexer Degandt et un sieur Vanmoitkot, ont été arrêtés mardi après-midi, au moment où ils portaient du Mont-de-Piété où ils avaient engagé des bijoux volés le 9 novembre chez les époux Vanbrecken, rue de Lille, cour Degandt.

Ils seront conduits à Lille.

Vol d'un porte-monnaie. — M. Prudhomme, commissaire de police du premier arrondissement, a fait arrêter avant hier un sieur Lambert Tiberghien, ouvrier teinturier, demeurant rue Rossini, cour Tiberghien, inculpé d'un vol d'un porte-monnaie contenant 10 francs, à M. Ferraille, 63, rue Lacroix.

Accident de travail. — Hier matin, vers onze heures et demie, un ouvrier peintre Charles Barri, demeurant rue des Longues-Haies, 25, tombait du haut d'un échafaudage rue Sébastopol pour le compte de M. Delval, était monté sur une échelle double quand celle-ci se brisa au milieu, l'infortuné fut précipité sur le sol.

Après avoir reçu des soins dans une maison voisine, il fut transporté à l'hôpital où l'on constata une fracture du radius droit.

Le noyé d'hier. — Il paraît que le cadavre de l'individu retiré du canal avant-hier est celui d'un nommé Jean Dupuis.

Pendant un certain temps il a dû être placé dans une maison de santé.

On suppose que c'est dans un accès de folie qu'il s'est suicidé.

Depuis plusieurs jours il prétendait être poursuivi par la gendarmerie pour espionnage, pendant le jour il s'endormait, il rapportait beaucoup d'argent.

Une arrestation pour coups. — Un cordonnier de la rue de Flandre, Joseph Hanstrate, a été victime de violences, hier dans la journée de la part d'un nommé Vanderzypen Théodore, âgé de 45 ans, cardeur de laines, demeurant rue Duflot, 49, qui lui a porté sur la tête un coup de « charlot » en fer blanc.

La colère de Vanderzypen provenait de ce que Hanstrate lui avait réclamé une cigare remise un moment auparavant par son beau-frère.

La blessure occasionnée par Vanderzypen étant d'une certaine gravité, son auteur a été mis en état d'arrestation par M. Chapé, commissaire du 1er arrondissement.

Combats de coqs. — Dimanche 19 novembre, attaque chez Elie Cottenet, à l'Epeule, d'une belle partie de coqs, plumes rouges, plumes de jaunes gens » contre la Société du Noir-Bonnet de Wasquehal.

Dimanche 26 Rendez-vous Noir-Bonnet.

A quoi bon, maintenant, dire qu'il est parfait, Ce savon du Congo ! Tout le monde le sait.

CABINET DE M. HENRI DESCHAMPS

Rue des Fabriquants, 55

Contentieux. — Recouvrements. — Défense devant les tribunaux de commerce, justice de paix, conseils de préfecture. n.o.785.

TOURCOING

Vol avec escalade et effraction la nuit dans une maison habitée. — Dans la nuit du 13 au 14, M. Bernard, marchand de légumes, rue de Gand, 121, s'éveille tout à coup et vit qu'il y avait de la lumière dans l'escalier, il laquais à bas de son lit, ouvrit sa porte, et vit qu'elle ne fut pas sa stupéfaction en apercevant déposée sur le palier sa lampe allumée qu'il avait laissée après l'avoir éteinte dans la pièce du bas.

M. Beuscart prit la lampe et descendit au rez-de-chaussée où il trouva tout dans le plus complet désordre. Le tiroir d'une commode avait été forcé et l'on y avait enlevé un porte-monnaie contenant deux pièces de cinq francs en argent. Un second tiroir non fermé était en gel qui renfermait une foule d'objets divers avait été emporté.

Le matin venu, M. Beuscart en allant dans son jardin situé derrière la maison y remarquait des empreintes de pas. Outre des traces de pas, on voyait sur la terre molle les empreintes des deux genoux très nettement dessinées. Ces empreintes étaient l'indices comme celles que laissent un paravent en velours à côtés.

Près du tiroir, une pince que le voleur qui avait mécontent dans cette partie du jardin, les lieux était allé chercher dans un autre

Le vol les malfaiteurs avaient pénétré dans la maison en escaladant une fenêtre à guillotine située sur le derrière.

Mainte fut déposée entre les mains de M. Wilion, commissaire de police du 2e arrondissement par le voisin qui lui fit part de ses soupçons à l'endroit d'un ancien domestique qu'il avait eu 15 jours à son service, nommé Adolphe Thoff, 38 ans, journalier né à Mouvin. La police retrouva cet individu qui logeait avec sa femme chez Mme Loblanc, rue Delcour. Il fut le vol dont il est inculpé. De lourdes charges pèsent sur lui.

Cet ainsi qu'il porte un pantalon de velours à côtes, qui se rapporte très bien aux empreintes laissées sur le sol. Il a été trouvé au dépôt où pendant l'après-midi il n'a pas cessé de chanter comme un rossignol. On croit que cet individu avait un complice qu'on suppose être un individu de Roubaix.

Comme il avait découché de son logement dans la nuit du 13 au 14, il prétendit avoir passé la nuit au cabaret de l'article du Nord-à Roncq. On alla aux renseignements et l'on apprit qu'il était venu dans la soirée du 13 au 14 au cabaret, mais en était parti vers 10 heures. Or, le vol a été commis entre minuit 1/2 et une heure du matin.

Bonjour, ma cousine. — Nous avons relaté hier, sous cette rubrique, le vol dont a été victime une dame Deurmeaux, de la rue Vandenberghe, 27 bis, de Mme Wavellant rue Sébastopol pour le compte de M. Delval, était monté sur une échelle double quand celle-ci se brisa au milieu, l'infortuné fut précipité sur le sol.

Après avoir reçu des soins dans une maison voisine, il fut transporté à l'hôpital où l'on constata une fracture du radius droit.

Le noyé d'hier. — Il paraît que le cadavre de l'individu retiré du canal avant-hier est celui d'un nommé Jean Dupuis.

Pendant un certain temps il a dû être placé dans une maison de santé.

On suppose que c'est dans un accès de folie qu'il s'est suicidé.

Depuis plusieurs jours il prétendait être poursuivi par la gendarmerie pour espionnage, pendant le jour il s'endormait, il rapportait beaucoup d'argent.

Une arrestation pour coups. — Un cordonnier de la rue de Flandre, Joseph Hanstrate, a été victime de violences, hier dans la journée de la part d'un nommé Vanderzypen Théodore, âgé de 45 ans, cardeur de laines, demeurant rue Duflot, 49, qui lui a porté sur la tête un coup de « charlot » en fer blanc.

La colère de Vanderzypen provenait de ce que Hanstrate lui avait réclamé une cigare remise un moment auparavant par son beau-frère.

La blessure occasionnée par Vanderzypen étant d'une certaine gravité, son auteur a été mis en état d'arrestation par M. Chapé, commissaire du 1er arrondissement.

Combats de coqs. — Dimanche 19 novembre, attaque chez Elie Cottenet, à l'Epeule, d'une belle partie de coqs, plumes rouges, plumes de jaunes gens » contre la Société du Noir-Bonnet de Wasquehal.

Dimanche 26 Rendez-vous Noir-Bonnet.

A quoi bon, maintenant, dire qu'il est parfait, Ce savon du Congo ! Tout le monde le sait.

CABINET DE M. HENRI DESCHAMPS

Rue des Fabriquants, 55

Contentieux. — Recouvrements. — Défense devant les tribunaux de commerce, justice de paix, conseils de préfecture. n.o.785.

TOURCOING

Vol avec escalade et effraction la nuit dans une maison habitée. — Dans la nuit du 13 au 14, M. Bernard, marchand de légumes, rue de Gand, 121, s'éveille tout à coup et vit qu'il y avait de la lumière dans l'escalier, il laquais à bas de son lit, ouvrit sa porte, et vit qu'elle ne fut pas sa stupéfaction en apercevant déposée sur le palier sa lampe allumée qu'il avait laissée après l'avoir éteinte dans la pièce du bas.

M. Beuscart prit la lampe et descendit au rez-de-chaussée où il trouva tout dans le plus complet désordre. Le tiroir d'une commode avait été forcé et l'on y avait enlevé un porte-monnaie contenant deux pièces de cinq francs en argent. Un second tiroir non fermé était en gel qui renfermait une foule d'objets divers avait été emporté.

Le matin venu, M. Beuscart en allant dans son jardin situé derrière la maison y remarquait des empreintes de pas. Outre des traces de pas, on voyait sur la terre molle les empreintes des deux genoux très nettement dessinées. Ces empreintes étaient l'indices comme celles que laissent un paravent en velours à côtes.

Près du tiroir, une pince que le voleur qui avait mécontent dans cette partie du jardin, les lieux était allé chercher dans un autre

Le vol les malfaiteurs avaient pénétré dans la maison en escaladant une fenêtre à guillotine située sur le derrière.

Mainte fut déposée entre les mains de M. Wilion, commissaire de police du 2e arrondissement par le voisin qui lui fit part de ses soupçons à l'endroit d'un ancien domestique qu'il avait eu 15 jours à son service, nommé Adolphe Thoff, 38 ans, journalier né à Mouvin. La police retrouva cet individu qui logeait avec sa femme chez Mme Loblanc, rue Delcour. Il fut le vol dont il est inculpé. De lourdes charges pèsent sur lui.

Cet ainsi qu'il porte un pantalon de velours à côtes, qui se rapporte très bien aux empreintes laissées sur le sol. Il a été trouvé au dépôt où pendant l'après-midi il n'a pas cessé de chanter comme un rossignol. On croit que cet individu avait un complice qu'on suppose être un individu de Roubaix.

Comme il avait découché de son logement dans la nuit du 13 au 14, il prétendit avoir passé la nuit au cabaret de l'article du Nord-à Roncq. On alla aux renseignements et l'on apprit qu'il était venu dans la soirée du 13 au 14 au cabaret, mais en était parti vers 10 heures. Or, le vol a été commis entre minuit 1/2 et une heure du matin.

Bonjour, ma cousine. — Nous avons relaté hier, sous cette rubrique, le vol dont a été victime une dame Deurmeaux, de la rue Vandenberghe, 27 bis, de Mme Wavellant rue Sébastopol pour le compte de M. Delval, était monté sur une échelle double quand celle-ci se brisa au milieu, l'infortuné fut précipité sur le sol.

Après avoir reçu des soins dans une maison voisine, il fut transporté à l'hôpital où l'on constata une fracture du radius droit.

Le noyé d'hier. — Il paraît que le cadavre de l'individu retiré du canal avant-hier est celui d'un nommé Jean Dupuis.

Pendant un certain temps il a dû être placé dans une maison de santé.

On suppose que c'est dans un accès de folie qu'il s'est suicidé.

Depuis plusieurs jours il prétendait être poursuivi par la gendarmerie pour espionnage, pendant le jour il s'endormait, il rapportait beaucoup d'argent.

Une arrestation pour coups. — Un cordonnier de la rue de Flandre, Joseph Hanstrate, a été victime de violences, hier dans la journée de la part d'un nommé Vanderzypen Théodore, âgé de 45 ans, cardeur de laines, demeurant rue Duflot, 49, qui lui a porté sur la tête un coup de « charlot » en fer blanc.

La colère de Vanderzypen provenait de ce que Hanstrate lui avait réclamé une cigare remise un moment auparavant par son beau-frère.

La blessure occasionnée par Vanderzypen étant d'une certaine gravité, son auteur a été mis en état d'arrestation par M. Chapé, commissaire du 1er arrondissement.

Combats de coqs. — Dimanche 19 novembre, attaque chez Elie Cottenet, à l'Epeule, d'une belle partie de coqs, plumes rouges, plumes de jaunes gens » contre la Société du Noir-Bonnet de Wasquehal.

Dimanche 26 Rendez-vous Noir-Bonnet.

A quoi bon, maintenant, dire qu'il est parfait, Ce savon du Congo ! Tout le monde le sait.

CABINET DE M. HENRI DESCHAMPS

Rue des Fabriquants, 55

Contentieux. — Recouvrements. — Défense devant les tribunaux de commerce, justice de paix, conseils de préfecture. n.o.785.

TOURCOING

Vol avec escalade et effraction la nuit dans une maison habitée. — Dans la nuit du 13 au 14, M. Bernard, marchand de légumes, rue de Gand, 121, s'éveille tout à coup et vit qu'il y avait de la lumière dans l'escalier, il laquais à bas de son lit, ouvrit sa porte, et vit qu'elle ne fut pas sa stupéfaction en apercevant déposée sur le palier sa lampe allumée qu'il avait laissée après l'avoir éteinte dans la pièce du bas.

M. Beuscart prit la lampe et descendit au rez-de-chaussée où il trouva tout dans le plus complet désordre. Le tiroir d'une commode avait été forcé et l'on y avait enlevé un porte-monnaie contenant deux pièces de cinq francs en argent. Un second tiroir non fermé était en gel qui renfermait une foule d'objets divers avait été emporté.

Le matin venu, M. Beuscart en allant dans son jardin situé derrière la maison y remarquait des empreintes de pas. Outre des traces de pas, on voyait sur la terre molle les empreintes des deux genoux très nettement dessinées. Ces empreintes étaient l'indices comme celles que laissent un paravent en velours à côtes.

Près du tiroir, une pince que le voleur qui avait mécontent dans cette partie du jardin, les lieux était allé chercher dans un autre

Le vol les malfaiteurs avaient pénétré dans la maison en escaladant une fenêtre à guillotine située sur le derrière.

Mainte fut déposée entre les mains de M. Wilion, commissaire de police du 2e arrondissement par le voisin qui lui fit part de ses soupçons à l'endroit d'un ancien domestique qu'il avait eu 15 jours à son service, nommé Adolphe Thoff, 38 ans, journalier né à Mouvin. La police retrouva cet individu qui logeait avec sa femme chez Mme Loblanc, rue Delcour. Il fut le vol dont il est inculpé. De lourdes charges pèsent sur lui.

Cet ainsi qu'il porte un pantalon de velours à côtes, qui se rapporte très bien aux empreintes laissées sur le sol. Il a été trouvé au dépôt où pendant l'après-midi il n'a pas cessé de chanter comme un rossignol. On croit que cet individu avait un complice qu'on suppose être un individu de Roubaix.

Comme il avait découché de son logement dans la nuit du 13 au 14, il prétendit avoir passé la nuit au cabaret de l'article du Nord-à Roncq. On alla aux renseignements et l'on apprit qu'il était venu dans la soirée du 13 au 14 au cabaret, mais en était parti vers 10 heures. Or, le vol a été commis entre minuit 1/2 et une heure du matin.

Bonjour, ma cousine. — Nous avons relaté hier, sous cette rubrique, le vol dont a été victime une dame Deurmeaux, de la rue Vandenberghe, 27 bis, de Mme Wavellant rue Sébastopol pour le compte de M. Delval, était monté sur une échelle double quand celle-ci se brisa au milieu, l'infortuné fut précipité sur le sol.

Après avoir reçu des soins dans une maison voisine, il fut transporté à l'hôpital où l'on constata une fracture du radius droit.

Le noyé d'hier. — Il paraît que le cadavre de l'individu retiré du canal avant-hier est celui d'un nommé Jean Dupuis.

Pendant un certain temps il a dû être placé dans une maison de santé.

On suppose que c'est dans un accès de folie qu'il s'est suicidé.

Depuis plusieurs jours il prétendait être poursuivi par la gendarmerie pour espionnage, pendant le jour il s'endormait, il rapportait beaucoup d'argent.

Une arrestation pour coups. — Un cordonnier de la rue de Flandre, Joseph Hanstrate, a été victime de violences, hier dans la journée de la part d'un nommé Vanderzypen Théodore, âgé de 45 ans, cardeur de laines, demeurant rue Duflot, 49, qui lui a porté sur la tête un coup de « charlot » en fer blanc.

La colère de Vanderzypen provenait de ce que Hanstrate lui avait réclamé une cigare remise un moment auparavant par son beau-frère.

La blessure occasionnée par Vanderzypen étant d'une certaine gravité, son auteur a été mis en état d'arrestation par M. Chapé, commissaire du 1er arrondissement.

Combats de coqs. — Dimanche 19 novembre, attaque chez Elie Cottenet, à l'Epeule, d'une belle partie de coqs, plumes rouges, plumes de jaunes gens » contre la Société du Noir-Bonnet de Wasquehal.

Dimanche 26 Rendez-vous Noir-Bonnet.

A quoi bon, maintenant, dire qu'il est parfait, Ce savon du Congo ! Tout le monde le sait.

Feuilleton de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing 7

Le Fils de Lagardère

Par MM. Paul FÉVAL fils et DORSAY

PREMIÈRE PARTIE

LE SERGENT BELLE-ÉPÉE

Ta femme du prochain, par exemple, n'était pas vraiment la même que celle du jeune homme.

Seulement comme sur ses jarrets, les jambes tendues, le dit-il, il ne pouvait rester, le bon droit s'en mêlant dans la position indécente, ainsi que notre maître d'armes en train de donner une leçon, il soutenait l'essaut avec un sourire de bonne humeur.

Il soutenait même ce son jeu de réflexion verbale tout à haute voix.

« Mille-Fers ! » disait-il aux Germains, « vous vous êtes donc fondé le poignet à force de vous gorger que vous l'avez si ridé ?

Allons, un peu plus de souplesse et surtout moins de roideur ! on croirait que vous marchez déjà sur les galères, où vous ne pouvez bouger d'aller un jour, et Pétronille *elle* la pourrait bien aussi.

Ah pas par ! mes agneaux, je vous vous dé-

Il [illegible] Il perlait mieux qu'il n'escrimait. Il ne pouvait [illegible] sa bonne humeur de ses agneaux, alors que le grand Français en était déjà à son deuxième adversaire. [illegible]

Il ne devait pas tarder à faire [illegible] dans le monde du sol.

Il [illegible] de se rendre qu'il ne pouvait [illegible] Il [illegible] Il [illegible] Il